

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2022

Date de convocation du Conseil : 24 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 5 avril 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO, M. VIZADES, M. BONET, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), Mme PENARD (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme COCCO), M. BOURGEAY (procuration à M. ALLOIN), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à Mme CREDOZ)

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Don exceptionnel à l'UNICEF dans le cadre du match des Héros

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 21 mars 2022,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu s'est engagée à apporter un soutien au peuple ukrainien, victime de la guerre en Ukraine, condamnant les actes de guerre et proposant un point de collecte de dons ainsi qu'une assistance d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens,

CONSIDERANT que l'UNICEF, en partenariat avec l'Olympique Lyonnais, organise un match des Héros le 10 mai 2022, afin de lever des fonds pour soutenir les programmes humanitaires d'urgence et l'action en Ukraine,

CONSIDERANT que la première édition du Match des Héros a eu lieu à Marseille en 2021 et a rassemblé plus de 30 000 spectateurs, que cette nouvelle édition opposera une équipe OL Légendes (équipe de 2002, célébration du premier titre de Champion de France de l'OL) à une équipe de champions et de personnalités représentant l'UNICEF,

CONSIDERANT que le recueil de fonds est permis par la vente de places pour le match du 10 mai et par un appel aux dons par SMS lancé en amont de l'événement,

CONSIDERANT que ce match des Héros sera organisé au Groupama Stadium, située sur la Commune de Décines-Charpieu, l'UNICEF demande à tous ses partenaires d'accompagner cet événement en achetant des places,

CONSIDERANT que Décines-Charpieu est labellisé Ville amie des enfants, et à ce titre est mobilisé pour cet événement,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** un don financier exceptionnel de 2 000 € pour l'achat de places à l'occasion du match des Héros, afin d'apporter une aide financière à l'UNICEF dans le cadre de son fonds de solidarité pour les réfugiés ukrainiens,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur SCHROLL à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	34 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

